

Propositions pour sortir de l'impasse

POLITIQUE EUROPÉENNE. Le PDC s'engage depuis des mois pour une solution viable permettant l'application de l'article 121a de la Constitution fédérale (l'initiative contre l'immigration de masse). Par différentes interventions dans les commissions parlementaires, nous montrons le chemin à suivre pour sortir de l'impasse en matière de politique européenne.

La délégation du PDC a étudié la semaine dernière, à l'occasion de la séance de la Commission de politique extérieure du Conseil national, la proposition du Conseil fédéral et a émis des suggestions. Le parti entend faire examiner l'applicabilité à la Suisse d'une solution similaire à celle entre l'Union européenne et la Grande-Bretagne.

Le PDC tient au modèle de la clause de sauvegarde. Nous avons été les premiers à le proposer et nous l'avons toujours défendu. Nous voulons désormais intégrer à la concertation l'idée du gouvernement tessinois d'un modèle de clause de sauvegarde intégrant des éléments locaux et sectoriels. Le Conseiller national Marco Romano déposera jeudi lors de la séance de Commission des institutions politiques du Conseil national une demande dans ce sens. Le but est d'étudier si le modèle tessinois est applicable au niveau national en matière de gestion de l'immigration. Une solution consensuelle peut être obtenue avec l'UE, par exemple en mettant en œuvre sur la base d'indicateurs comme les données salariales et les taux de chômage, des clauses de sauvegarde spécifiques aux branches d'activités.

Le PDC demandera aussi à l'administration d'examiner la faisabilité d'un fractionnement de la proposition du Conseil fédéral en trois parties. À nos yeux, la procédure suivante serait envisageable: pour les articles qui concernent les ressortissants de l'UE/AELE, il faut attendre l'issue du référendum sur le Brexit et intégrer aux délibérations la décision du peuple britannique. L'article sur les Etats tiers et ceux sur les mesures d'accompagnement pourraient également être traités dans le cadre de projets séparés. Avec cette répartition, le nouveau système prévu selon l'art. 121a de la Constitution, peut rapidement être introduit pour les Etats tiers. Les mesures visant l'amélioration de l'accord sur la libre circulation des personnes peuvent, par ce moyen, également entrer en vigueur dès que possible. — (PDC Suisse)

ERRATUM

IST: mauvaise légende photo

Une confusion entre photos et légendes s'est produite dans l'article sur la conférence IST Insight à Lausanne publié dans notre édition du vendredi 15 avril. La photo reproduite montre le président des conseils de fondation IST Yvar Mentha, non pas l'économiste en chef de Julius Baer Janwillem Acket. Avec toutes nos excuses aux principaux intéressés.

Panama: onshore ou offshore

Les paradis fiscaux vont devoir négocier des conventions fiscales afin d'éviter les doubles impositions et perdront l'essentiel de leur attrait.

ROBERT ANTHONY*

Jusqu'au scandale des «Panama Papers» qui occupe tant la presse actuellement, le Panama était surtout connu par ses chapeaux, pour sa position centrale entre les deux Amériques et pour son fameux canal. Canal maritime dont la réputation se voit donc subitement doublée par un autre canal qui semble tout aussi imposant: le canal de la finance internationale opaque.

Cette affaire intervient dans un contexte de pression réglementaire grandissante dans le monde. En effet, le G7 puis le G20 n'a eu de cesse que de contraindre à plus de transparence et veut imposer les échanges automatiques d'information dès 2017/2018.

Cependant à ce stade de l'affaire, il nous apparaît important de prendre un peu de recul afin de pouvoir distinguer ce qui est frauduleux de ce qui ne l'est pas. On constatera alors que les pratiques ont considérablement évolué ces toutes dernières années. Il était ainsi tout à fait courant d'acheter des propriétés en Espagne via des sociétés dites «Offshore». Le cas de Lionel Messi est aussi révélateur de la crispation actuelle. Il semble en effet n'avoir acheté qu'une société panaméenne qui est demeurée à l'état de coquille vide en sommeil. Ce qui ne fait pas de lui un fraudeur, du moins à ce niveau.

Il est en effet nécessaire de rappeler une vérité: la détention d'actifs financiers ou autres à l'étranger ou dans des sociétés étrangères «offshores» n'est pas illégale en soi. Par contre ce qui est illégal, c'est de ne pas le déclarer à son administration fiscale domestique.

Comme toujours, il y a également des situations plus subtiles comme celle de David Cameron où on peut détenir des parts de sociétés offshores, les déclarer, le nier publiquement sous l'effet du stress avant de finalement se raviser. Plus que jamais, les politiciens se doivent d'être exemplaires.

Mais dans la pratique, il y a dans ces pays dits «paradis fiscaux» nombre d'officines dites de conseil (fiducies, trusts...) qui sous couvert de respectabilité vendent de manière assez agressive des montages uniquement destinés au détournement - Notons au passage qu'il y a nombre de particuliers aux profils normaux, qui n'avaient pas à l'origine de velléités frauduleuses et qui se retrouvent aujourd'hui coincés dans des montages illégaux dont ils n'avaient pas

compris toutes les conséquences au moment de la signature.

Elles offrent des solutions packagées clés en main avec constitution de sociétés, sociétés écran ou holding, utilisation de leurs réseaux internationaux, actions au porteurs permettant une totale opacité, boîtes aux lettres, gérants, prête-noms détenteurs de procurations diverses... Ces montages ont été plus ou moins légaux ou tolérés durant des dé-



LES CONTRAINTES SUR LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES VONT ENCORE SE RENFORCER. ON NE VOIT PAS COMMENT LA GÉNÉRALISATION D'UN GUICHET UNIQUE DE CONTRÔLE POUR TOUTE LA BANQUE ET SES FILIALES POURRAIT NE PAS VOIR LE JOUR.

centennies. C'était comme un immense jeu d'échecs où on poussait ses pions au gré des failles et des vides-juridiques, des évolutions fiscales des pays développés.

Très souvent ces paradis fiscaux sont à la base des pays plutôt petits et pauvres pour qui cette industrie financière représente une source de revenus importante dont ils vont avoir du mal à se passer.

Aujourd'hui le contexte a changé, des pays parmi les plus développés comme les Etats-Unis, la Russie, le Royaume-Uni, l'Italie ou la France présentent des situations de forts déficits budgétaires et la chasse aux ressources fiscales est devenue une priorité, sinon une question de survie. Ces pays ont mis en place des politiques de recouvrement beaucoup plus efficaces avec des mesures comme l'amnistie, les procédures de contrôle bancaire, les questionnaires anti-blanchiment, les fermetures de certains comptes, les échanges d'information, les exit taxes. Les sociétés commerciales doivent désormais avoir une vraie substance et ne plus être de simples coquilles vides ou boîtes à lettre. Les contraintes légales ont donc été considérablement renforcées et le résultat est que tous les montages ci-avant décrits sont devenus illégaux.

Au-delà du scandale et de son onde de choc, il est bien illusoire de penser que le «Panama Papers» va sonner le glas des paradis fiscaux et que nous allons désormais vivre dans un monde transparent. Le G20 ne représente que lui-même et bien des pays sur notre planète n'ont que faire de ses prérogatives. Il régit toujours dans d'immenses territoires, voire dans des continents entiers

(Afrique, ancienne Union Soviétique) une corruption endémique. Voir l'exemple du Gabon cité par le journal *Le Monde* où l'essentiel de la manne pétrolière est siphonnée. Et pour cette corruption, comme pour tous les trafics, les paradis fiscaux sont une courroie de transmission indispensable.

Mais ce serait aussi une posture bien facile et condescendante que d'incriminer toutes ces nations hors G20. Il reste à

l'intérieur même du G20 de nombreuses zones d'ombre. Ainsi nombre des corruptions évoquées ne peuvent se réaliser qu'avec la complicité passive ou active de sociétés multinationales dont les sièges sociaux se trouvent au sein du G20.

Autres multinationales, les grandes banques comme la Société Générale, la BNP, pour n'évoquer que des françaises, ont toutes inévitablement des activités qui peuvent être tout à fait légitimes pour le compte de leurs clients dans les paradis fiscaux. Mais à la lecture de ce qui est écrit ici et là sur la Société Générale, il faudrait être bien naïf pour imaginer que les procédures locales soient aussi strictes et respectées que les procédures en place au sein des sièges sociaux. Les conflits d'intérêt entre d'une part la volonté de capter de nouveaux actifs et d'autre part la nécessité de se conformer aux règles anti-blanchiment sont trop importants. Tout comme il leur est facile de se cacher derrière le secret bancaire pour ne pas dénoncer les clients ou les prospects fraudeurs.

Mais surtout, les Etats du G20 eux même utilisent les paradis fiscaux pour financer leurs activités secrètes. Un article du *Süddeutsche Zeitung* daté du 12 avril 2016 rapporte que la CIA, entres autres services secrets, aurait utilisé le Panama dans ce but. Dès lors, on comprend mieux pourquoi l'affaire de Panama semble davantage concerner l'Europe. Il est connu aussi que les vertigineux dessous de table liés aux contrats d'armement transitent par les paradis fiscaux dont l'opacité devient subitement un avantage. Rappelons nous l'affaire Clearstream... Comme

souvent les Etats ne s'appliquent pas les lois qu'ils imposent à leurs citoyens. Pour l'avenir, au-delà de cette forme de schizophrénie, il y a fort à penser que la pression sur les paradis fiscaux va aller en s'accroissant. Le Panama dont la réaction a été plus que lente (le temps nécessaire pour effacer des données compromettantes ou pour transférer les dossiers sensibles...?) est déjà en pourparlers avec l'OCDE et affiche une volonté de transparence.

La bureaucratie a de beaux jours devant elle. Les contraintes sur les banques et autres institutions financières vont encore se renforcer. A terme, on ne voit pas comment la généralisation d'un guichet unique de contrôle pour toute la banque et ses filiales pourrait ne pas voir le jour. Et il en sera de même pour les fiducies, les trusts et autres activités fiduciaires qui vont devoir respecter les normes internationales. Ce scandale va inéluctablement entraîner un surcroît sans précédent de réglementation, nécessitera l'embauche d'un personnel de contrôle important et les coûts associés. La fin d'un certain Far West!

Les Etats-paradis fiscaux vont devoir négocier des conventions fiscales afin d'éviter les doubles impositions et perdront certainement une grande partie de leur attrait actuel.

Les particuliers fortunés tout comme les sociétés vont devoir intégrer qu'il n'est plus possible désormais de détenir des sociétés commerciales qui ne soient que des boîtes à lettres. L'activité économique de ces sociétés doit se dérouler là où elles sont enregistrées sous peine d'être requalifiées dans le cadre de la législation des transferts de prix (BEPS - Base Erosion Profit Sharing). Elles doivent avoir une vraie substance. Il leur faudra sélectionner leurs conseils avec davantage de pertinence.

Et enfin, au-delà de la problématique des paradis fiscaux, le projet OCDE/G20 de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices va inéluctablement s'appliquer aux grandes multinationales (Apple, Google, Starbucks, etc.) dont un des jeux favoris est d'utiliser, en toute légalité, les enchevêtrements et les vides des toutes les conventions fiscales internationales pour ne pas payer d'impôt. Tous les grands Etats voient là un gisement majeur de ressources fiscales.

* Anthony & Cie (MFO) www.antco.com

Les bienfaits des accords bilatéraux

La croissance économique par habitant est nettement plus élevée depuis leur entrée en vigueur. Crise financière et franc fort ont masqué cette réussite.

Les accords bilatéraux avec l'UE ont eu un impact positif sur la croissance économique de la Suisse plus important que supposé jusqu'ici. Une analyse approfondie de la Fédération des entreprises suisses arrive à la conclusion que la crise financière et le franc fort en particulier ont masqué cette réussite. Grâce aux accords bilatéraux, les habitants de Suisse sont, en moyenne, en nettement meilleure posture. La valeur des accords bilatéraux avec l'UE est une question économique clé pour ces prochains mois et années. A cet égard, on souhaite surtout savoir comment le revenu par habitant de la population helvétique a évolué de-

puis l'entrée en vigueur des accords bilatéraux I en 2002. La croissance s'est-elle réellement renforcée? Ou l'augmentation de la population résidente a-t-elle réduit à néant le gain par habitant? Economiesuisse a examiné ces questions en profondeur et dégagé des réponses précises. Selon l'Office fédéral de la statistique, pour la période de 2002 à 2014, la croissance annuelle du produit intérieur brut (PIB) par habitant s'établissait à 0,92% en termes réels. Pendant la décennie précédente (de 1991 à 2001), elle atteignait 0,53% par an seulement. Malgré cette différence, il n'avait pas pu être démontré de manière concluante que l'on pou-

vait parler d'une hausse de la croissance attestée statistiquement et que les accords bilatéraux ont eu un impact positif sur le revenu par habitant. L'une des explications est la croissance plutôt tenue depuis 2008. En raison de la crise économique et financière mondiale, le succès des accords bilatéraux ne se voit plus au premier coup d'œil. Cela explique en partie pourquoi des doutes sont exprimés régulièrement sur les bénéfices des accords pour la population suisse, ou sur la nature de la croissance, majoritairement quantitative, en raison d'une forte immigration. Il est indispensable de tenir compte également du contexte

économique extérieur, que la Suisse ne peut influencer. À partir de 2008, l'économie mondiale a connu sa plus grave crise depuis le choc pétrolier de 1972. La Suisse n'a pas été épargnée. À cela s'ajoute le problème de l'endettement public massif des Etats membres de l'UE: cela a non seulement retardé la reprise économique du principal partenaire commercial de la Suisse, mais également entraîné une appréciation douloureuse du franc. Ces éléments ont détérioré les conditions économiques et sont responsables de taux de croissance plus bas en Suisse - indépendamment de l'existence des accords bilatéraux.

Depuis l'introduction des accords bilatéraux, l'économie suisse a connu une croissance par habitant nettement (sous l'angle statistique) plus rapide que les années précédentes. À partir de 2002, on observe clairement une hausse de la croissance par habitant. Ce résultat reste robuste également quand les calculs sont modifiés de diverses manières. Même une estimation conservatrice montre que sans l'impact sur la croissance des accords bilatéraux, le PIB de la Suisse par habitant serait actuellement inférieur de 5,7%. Autrement dit, en Suisse, chaque habitant gagnerait - actuellement - 4400 francs de moins par an environ. — (economiesuisse)